



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

# ALLAMPS

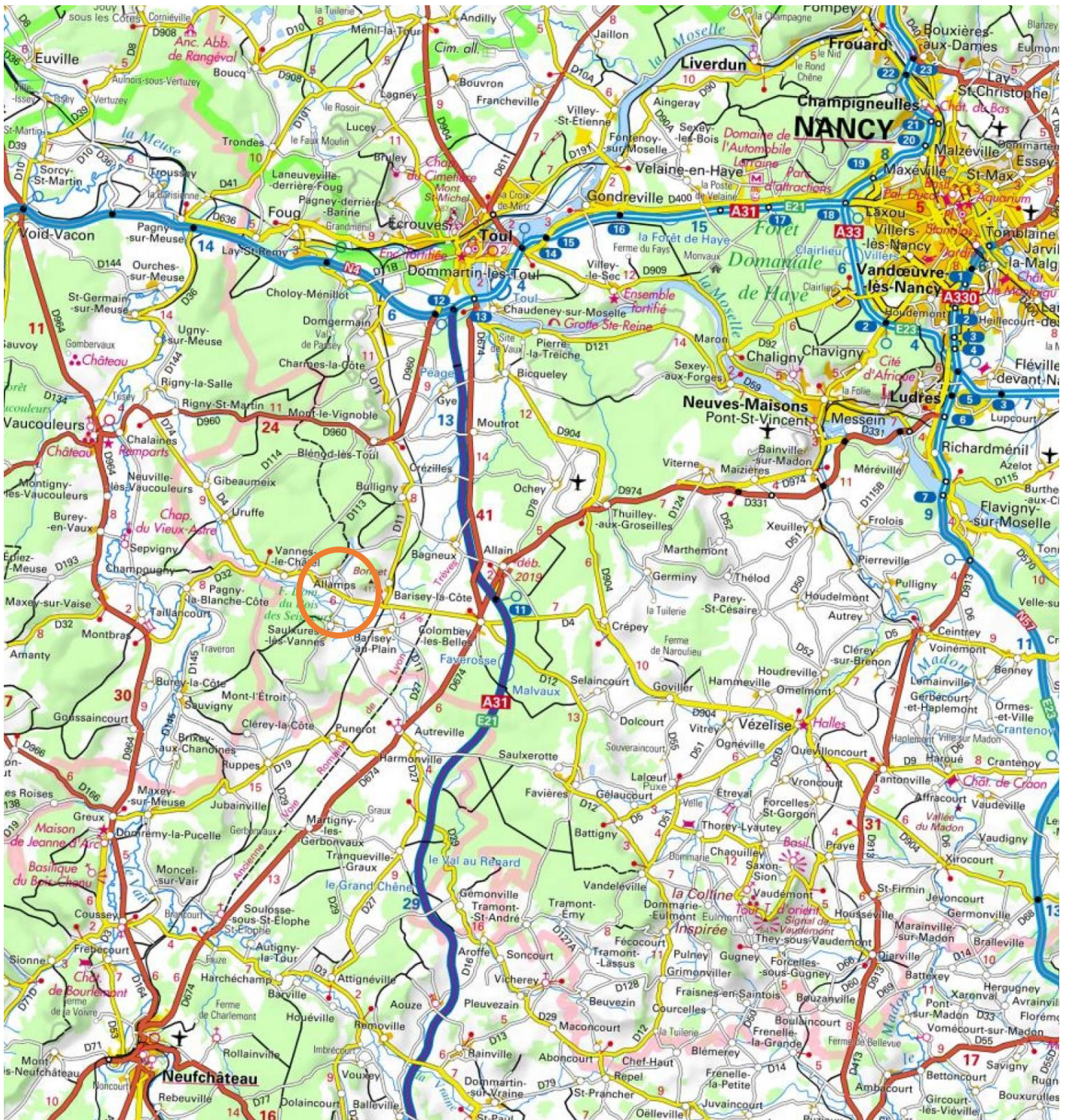
Périmètre délimité des abords  
de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul





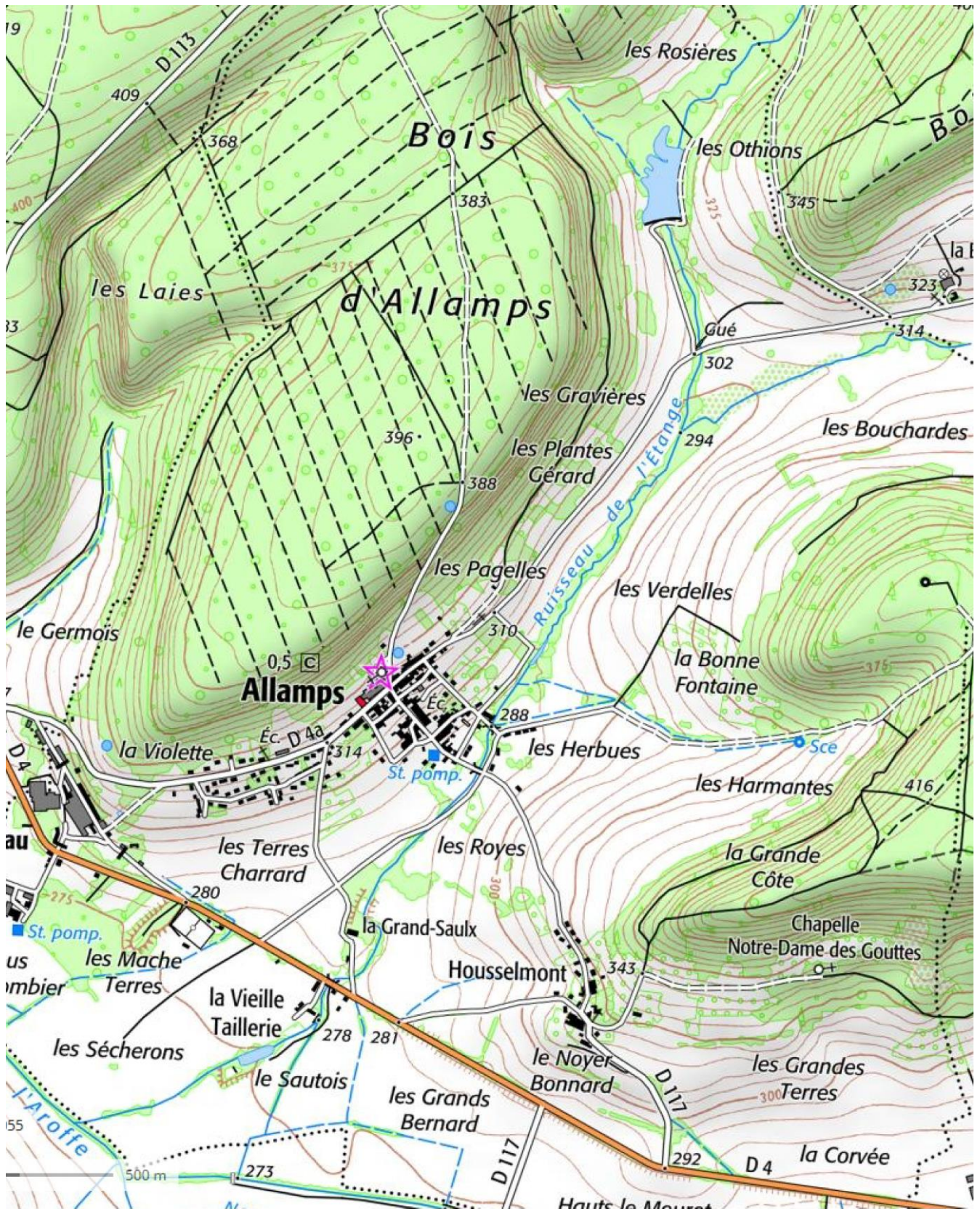
## ALLAMPS :

La commune d'Allamps est située dans le département de la Meurthe-et-Moselle, à 10 kilomètres de Vaucouleurs (Meuse), 20 km de Toul et 45 km de Nancy.



Carte IGN actuelle

Le territoire d'Allamps forme une petite vallée longue d'environ 4 kilomètres, au fond de laquelle s'écoule le ruisseau de l'Étange.



Carte IGN actuelle

Allamps tiendrait son nom d'un ancien culte gaulois, il serait un dérivé masculin de Alonna (attribué à la divinité celtique des sources). Au Moyen-Âge, le village faisait partie du temporel de l'évêché de Toul et appartenait naturellement à son diocèse. L'église d'Allamps ne formait qu'une paroisse avec Barisey-la-Côte.

Le village d'Allamps occupe le bas du coteau qui domine la route de Vannes-le-Châtel à Colombey. Cette configuration offre des points de vue remarquables sur le village.

Le tissu bâti est assez densément construit, articulé autour de deux axes perpendiculaires : la rue Clémenceau et la rue du Lieutenant Clerc, prolongée par la rue Pasteur. Les constructions, sur deux voire trois niveaux, sont implantées en mitoyenneté, ce qui crée un front bâti continu.



Vue générale d'Allamps - Carte postale ancienne



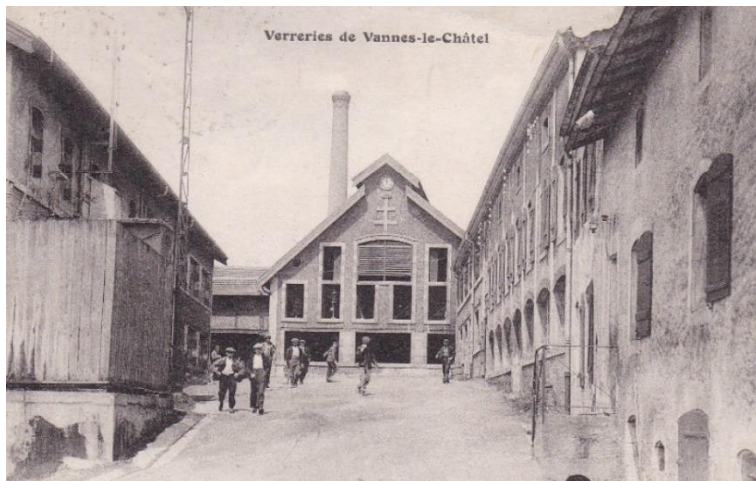
Vue générale actuelle



Rue du Lieutenant Clerc

La comtesse de Maziot fondé en 1765 une verrerie à Allamps pour valoriser l'exploitation de ses bois. Cette verrerie était appelée « verrerie de Vannes », bien que située sur le territoire de la commune d'Allamps, car ses propriétaires habitaient le château de la commune voisine de Vannes-le-Châtel.

L'usine est agrandie au XIX<sup>e</sup> siècle, une taillerie avec atelier de gravure acide est construite en 1881, de nouvelles extensions sont réalisées au début du XX<sup>e</sup> siècle, dont la chapelle. La halle de verrerie est agrandie en 1950 par l'entreprise France Lanord et Bichaton sous la direction de l'architecte Mynard. La production du cristal commencera en 1963.



Verrerie à Allamps - Carte postale ancienne

Des logements ouvriers sont construits en 1876, 1878 et 1880 à partir des vestiges du château qui datait du XVII<sup>e</sup> siècle et à l'emplacement d'une taillerie à eau qui datait de 1846.

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la mairie entreprend des travaux de modernisation du village, avec la couverture de la fontaine du bas du village, le nivellement et l'assainissement des rues. La grande rue qui relie la partie basse et la partie haute du village était jusque-là constituée de larges escaliers.



Plan de 1888, issue de la monographie de l'instituteur Laviolle

Comme le haut du village, situé en coteau, la grande rue a subi régulièrement des dégâts causés par les fortes pluies. Il était donc nécessaire de la refaire, notamment pour faciliter la circulation des voitures.

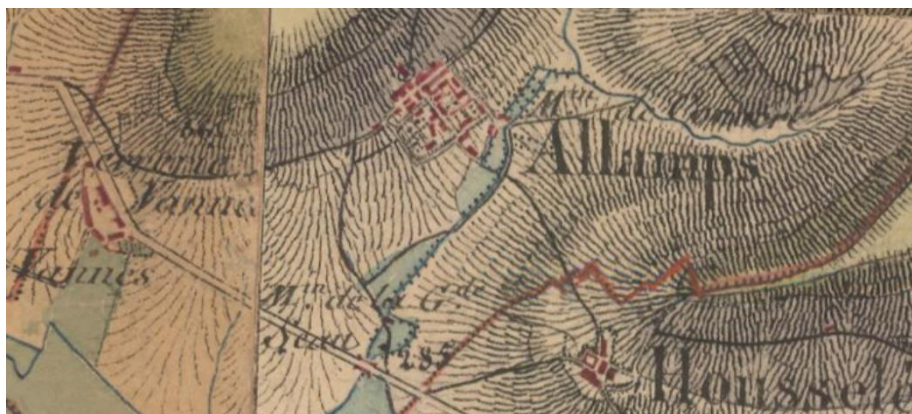
Le 4 mars 1971, Allamps fusionne avec Housselmont sous le régime de la fusion simple.

Par ailleurs, à partir des années 1970, la commune connaît des extensions urbaines, particulièrement vers le Sud-Ouest, le long de la rue du Lieutenant Clerc.

## Evolution de l'espace bâti :



Carte des Naudin (XVIII<sup>e</sup> siècle)



Carte de l'état-major (XIX<sup>e</sup> siècle)



Vue aérienne actuelle

## **EGLISE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL :**

Selon le registre du diocèse de Toul de 1402, l'église d'Allamps constituait avec celle de Barisey-la-Côte une seule et unique paroisse dont le curé était nommé par les chanoines de la collégiale de Brixey-aux-Chanoines (Département de la Meuse).

L'église est située à flanc de coteau, en haut du village qu'elle domine d'une manière typique de l'époque romane.

Dans son ouvrage, *Histoire méconnue de Nos Villages*, Bernard Perrin émet l'hypothèse que l'église d'Allamps, par sa position élevée, ait servi d'observatoire mais aussi de lieu de refuge et de défense, grâce notamment à sa tour fortifiée et aux meurtrières.

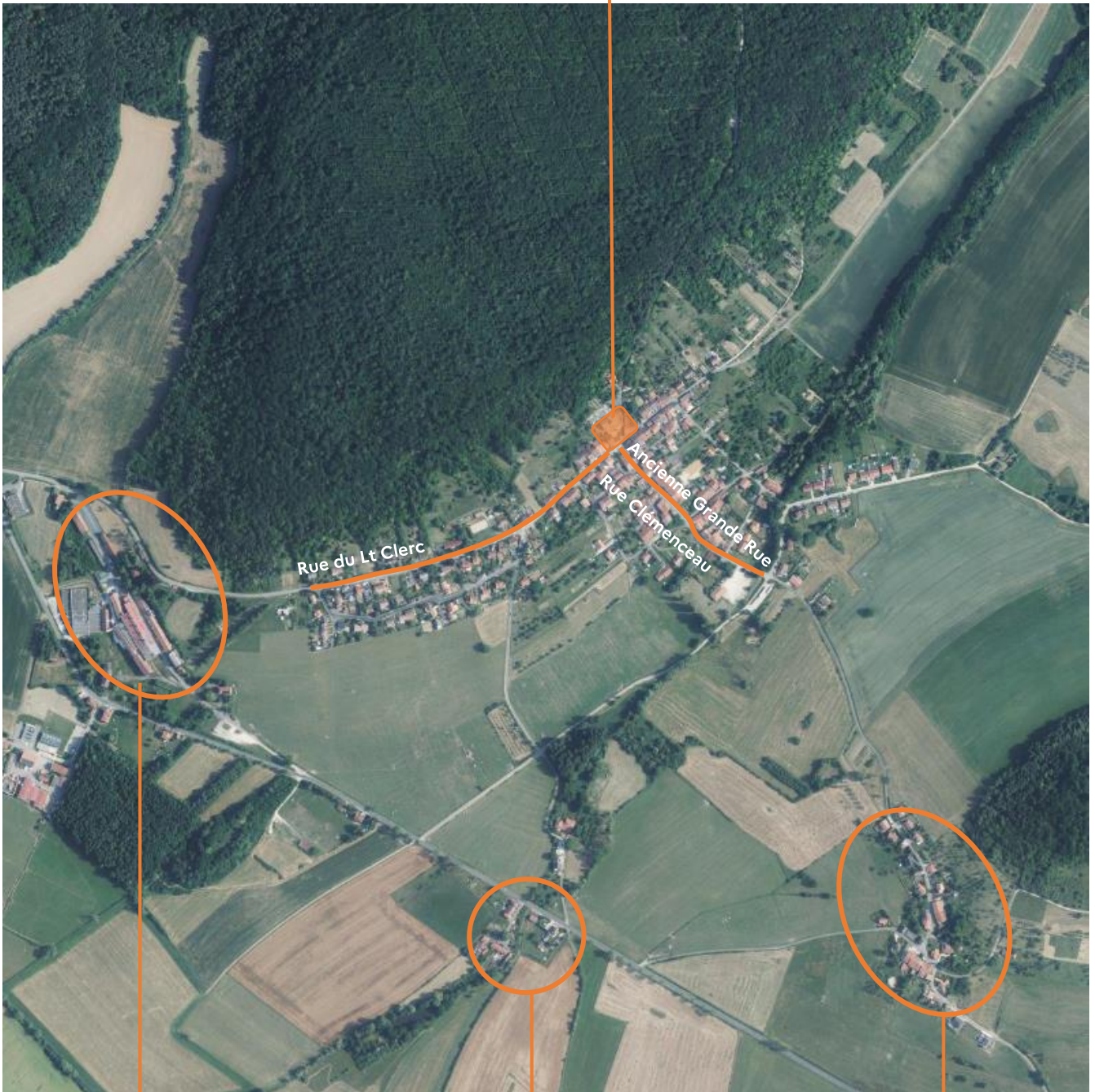
Édifiée au XII<sup>e</sup> siècle, l'église paroissiale a connu divers remaniements. En effet, la nef est reconstruite dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, un portail renaissance est placé sur le bas-côté sud et enfin, le chœur est reconstruit entre 1865 et 1867.



Vue actuelle de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul

**L'église Saint-Pierre et Saint-Paul est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 29 octobre 1926.**

Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul



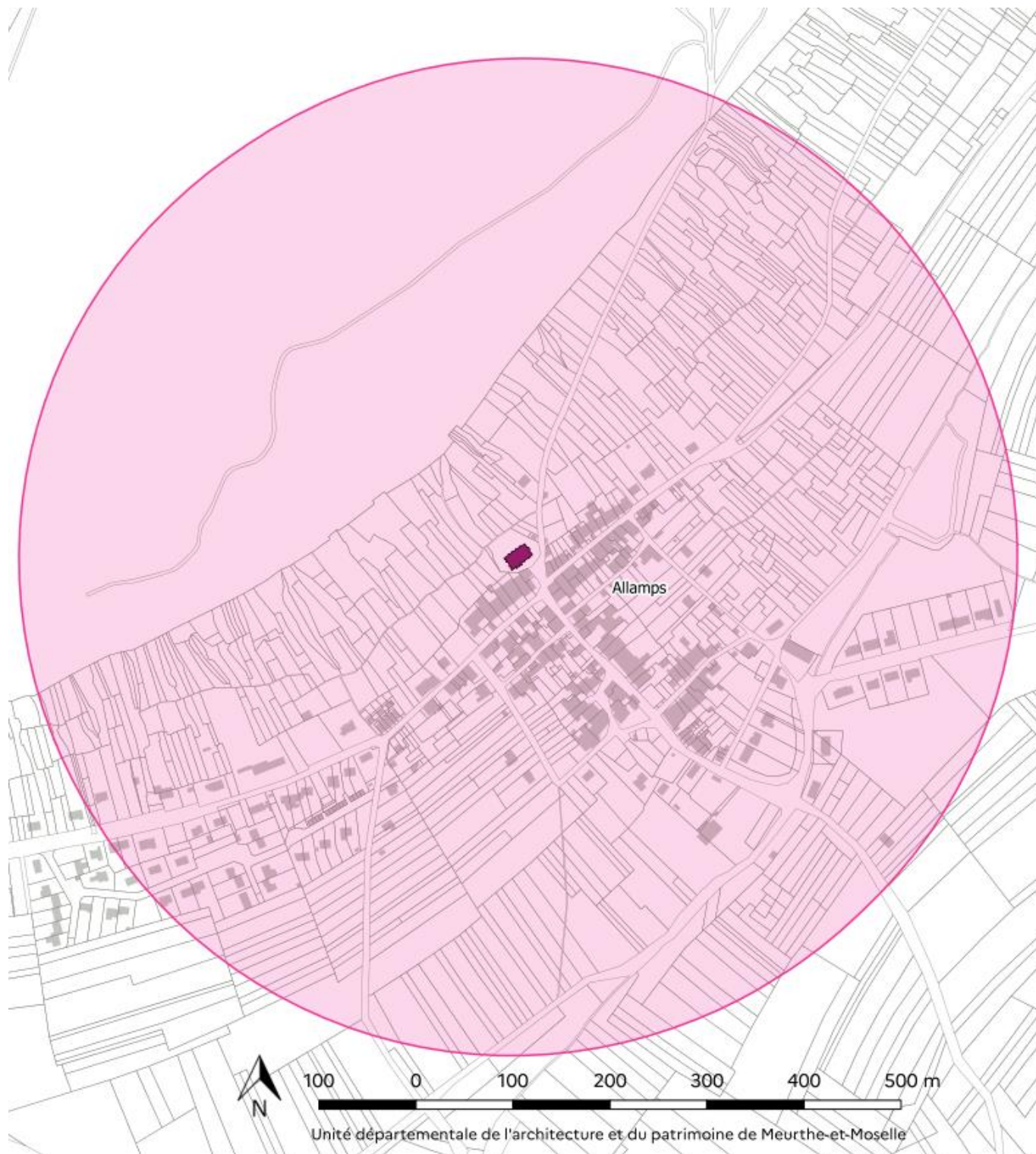
Les cristalleries

Ancienne taillerie

Housselmont

## Abords des monuments historiques

Jusqu'à présent, conformément à l'article L.621-30 du code du patrimoine, les abords de l'église d'Allamps protégés dans un périmètre de 500 mètres. Ainsi, tous les travaux, à l'intérieur du périmètre de protection, en co-visibilité avec le monument historique sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France.



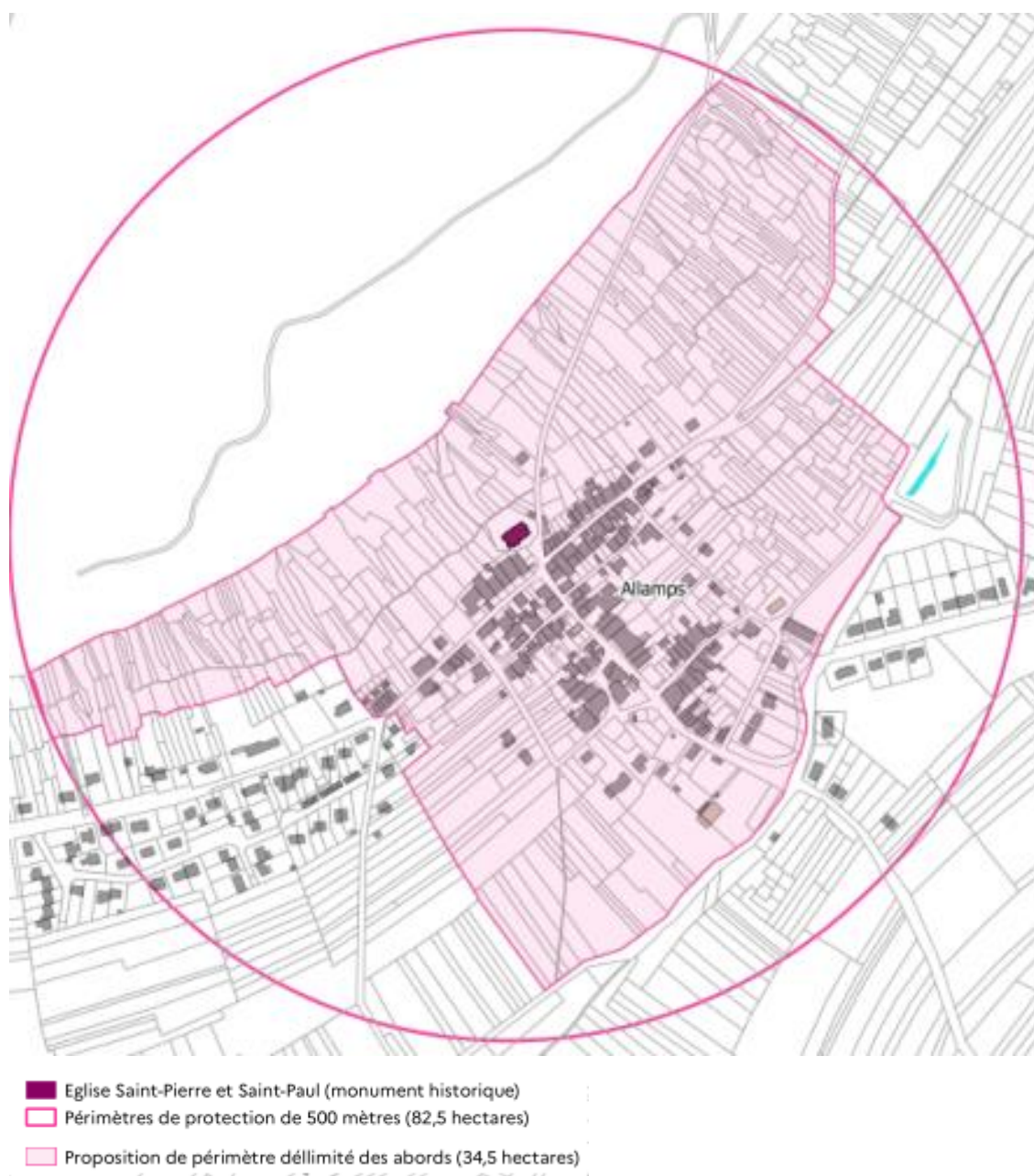
- Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul, inscrite au titre des monuments historiques
- Périmètre de protection de 500 mètres (82,5 hectares)

## Opportunité de mettre en place un périmètre délimité des abords

Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, le code du patrimoine offre la possibilité de modifier le périmètre de protection autour des monuments historiques pour prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

Dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Colombey Sud Toulous, l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine propose un périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul qui vient en remplacement des périmètres automatiques de 500 mètres.

Ce nouveau périmètre couvre une superficie de 34,5 hectares, en remplacement des 82,5hectares pour le périmètre de 500 mètres.



## Objectif du périmètre délimité des abords

Le périmètre délimité des abords doit, conformément aux dispositions de l'article L621-30 du code du patrimoine, prendre en compte les ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui forment avec les monuments historiques un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

A ce titre, ont été considérés dans la présente proposition l'emprise du village traditionnel d'Allamps ainsi que le coteau qui constituent ensemble l'écrin paysager (naturel et bâti) de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul.

### Sont donc inclus dans le périmètre délimité des abords :

- **L'emprise du village traditionnel d'Allamps :**

Ce secteur correspond au centre ancien d'Allamps s'organisant, en contre-bas de l'église, et en étage autour des rues du Lieutenant Clerc, Pasteur, et Clémenceau.



Carte des Naudin (XVIII<sup>e</sup> siècle)



○ Secteur retenu dans le périmètre délimité des abords au titre du centre ancien

Le village est constitué de maisons ou d'anciennes fermes, souvent mitoyennes, avec un gabarit similaire et présentant un front bâti continu et régulier. Ces maisons sont en général de petite taille (en moyenne deux ou trois travées) et peu élevées (R+1 et combles), avec des toitures à deux pans en tuiles de terre cuite rouge.



Point de vue n°1 – Rue du Lieutenant Clerc



Point de vue n°2 – Rue Pasteur



Point de vue n°3 – Rue Clémenceau

- **Le bas du coteau jusqu'au ruisseau de l'Etange :**



Ce secteur, à l'entrée d'Allamps, constitue le premier plan du centre ancien et de l'église. Le ruisseau de l'Etange, marque une limite et l'entrée dans le village. C'est pourquoi l'architecte des bâtiments de France propose de maintenir ce secteur dans le périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul.

● Secteur retenu dans le périmètre délimité des abords



Point de vue n°4 – Rue Clémenceau



Point de vue n°5

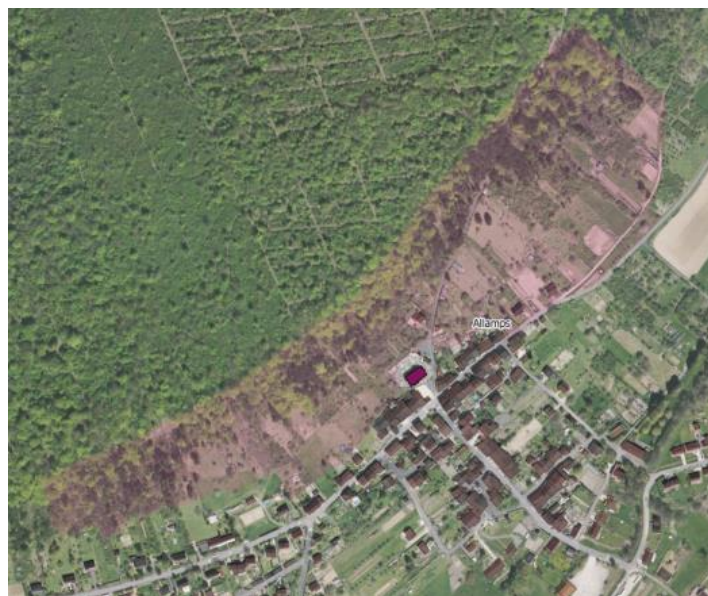
Au Sud-Est, ce secteur comprend l'emplacement de l'ancien moulin d'Allamps, déjà visible sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle.



Point de vue n°6 – Rue des Pâquis

- **Le coteau qui constitue l'arrière-plan paysager de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul :**

Ce secteur est essentiellement constitué de jardins et de vergers, à l'arrière des constructions des rues du Lieutenant Clerc et Pasteur, puis de forêt. Il constitue un écrin paysager pour le monument historique. Quelques constructions sont venues s'implanter récemment dans cette zone. Il convient toutefois de préserver le caractère majoritairement naturel de cette zone qui contribue à la mise en valeur du monument historique. C'est pourquoi, l'architecte des bâtiments de France propose de maintenir ce secteur dans le périmètre délimité des abords de l'église.





Point de vue n°7 – Chemin de La Chalade

**Sont donc exclus du périmètre délimité des abords :**

- **Le secteur pavillonnaire à l'Ouest d'Allamps :**

En effet, le bâti situé le long de la partie l'Ouest de la rue du Lieutenant Clerc, au-delà de la rue des Cristalliers, construit sous forme d'opération d'ensemble ou de construction au coup par coup, représentent un urbanisme récent, sans lien avec le monument historique. Contrairement aux constructions du centre ancien d'Allamps, ces maisons sont souvent situées au milieu de la parcelle.



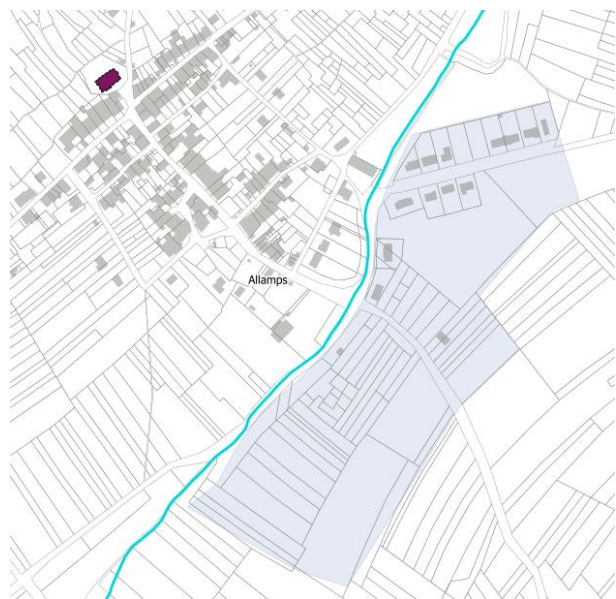
Point de vue n°8 – Impasse des Roses



Point de vue n°9 – Impasse des Roses

● Secteurs exclus du périmètre délimité des abords

- Les secteurs au-delà du ruisseau de l'Etange :



○ Secteurs exclus du périmètre délimité des abords



Point de vue n°8 – Rue des Pâquis



Point de vue n°9 – Rue des Pâquis

En effet, le ruisseau de l'Etange et la rue des Pâquis qui le longe marquent une coupure dans la continuité urbaine. Le Nord de ce secteur s'est urbanisé récemment. Les constructions n'y présentent pas de lien historique et architectural avec le monument historique et un lien visuel faible voire inexistant. Contrairement au centre ancien d'Allamps, ces maisons sont souvent situées au milieu de la parcelle, avec des volumétries variées et des pentes, des formes, des couleurs de toiture diversifiées. C'est pourquoi, l'architecte des bâtiments de France propose de ne pas retenir ce secteur dans le périmètre délimité des abords de l'église.

En conclusion, le périmètre proposé cible les enjeux historiques, urbains et paysagers, en incluant l'emprise du village ancien de d'Allamps, ainsi que le coteau qui constitue l'écran paysager de l'église.

Une fois le périmètre délimité des abords approuvé (par arrêté préfectoral, après l'enquête publique), tous les travaux à l'extérieur du périmètre ne seront plus soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF), alors que ceux situés à l'intérieur seront soumis à l'avis conforme de l'ABF.



- Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul (monument historique)
- Périmètres de protection de 500 mètres (82,5 hectares)
- Proposition de périmètre délimité des abords (34,5 hectares)

## **Bibliographie et sitographie**

LAVIOLLE, Instituteur, Monographies communales de Meurthe-et-Moselle réalisées pour l'exposition universelle de 1889, disponible sur <https://galeries.limedia.fr/>

Site internet Géoportail, disponible sur <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Site internet Carte des Naudin – Comité d'histoire régionale de Lorraine disponible sur : <https://carte-naudin.grandest.fr>

Site internet Monumentum, disponible sur <https://monumentum.fr/monument-historique/pa00105988/allamps-eglise>

Site internet Google Maps, disponible sur <https://www.google.com/maps>

Site internet Delcampes, disponible sur : <https://delcampes.net>